



Fiche de poste

Chargé(e) d'enquêtes

Niveau

Catégorie A ou de niveau équivalent

Le poste est accessible aux fonctionnaires (par voie de détachement sur contrat) et aux agents non titulaires (décret n° 2008-246 du 12 mars 2008).

Missions de l'institution

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 30 octobre 2007. Il est chargé de veiller au respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté par décision d'une autorité administrative ou judiciaire. Le contrôleur général, qui a pris ses fonctions en juin 2008, et les contrôleurs qui l'assistent peuvent visiter à tout moment les lieux de privation de liberté suivants : établissements pénitentiaires, locaux de garde à vue et de rétention douanière, centres et locaux de rétention administrative, zone d'attente, services de psychiatrie où sont hospitalisées des personnes sans leur consentement et centres éducatifs fermés.

Le Contrôleur général peut être saisi par toute personne privée de liberté ou son entourage qui estime que ses droits fondamentaux ne sont pas respectés ou garantis ; il peut être saisi également par des autorités publiques et des personnes morales ayant pour objet la défense des droits de l'homme. Il formule des recommandations et avis qui peuvent être rendus publics.

Description de l'emploi

Le contrôle général des lieux de privation de liberté dispose de 28 emplois, dont 18 contrôleurs, quatre postes administratifs et 5 chargés d'enquête. Ces chargés d'enquête forment le pôle dédié à la réception, au traitement et à l'analyse des saisines qui parviennent au Contrôleur général, en application de l'article 6 de la loi du 30 octobre 2007.

A la suite du départ d'une chargée d'enquête appelée à d'autres fonctions, un poste est à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2013.

Sous l'autorité directe de la directrice déléguée des services, les chargés d'enquête ont pour mission :

- d'examiner l'ensemble des saisines (particuliers, institutions) et leur recevabilité, afin d'apporter tout élément utile d'information aux personnes qui saisissent le CGLPL et de procéder, le cas échéant, à des vérifications auprès des administrations ou autorités concernées ;
- de procéder aux recherches juridiques qui s'imposent (procédure pénale, droit des étrangers, statut des personnes hospitalisées sous contrainte...);
- de réorienter le cas échéant, en application des conventions existantes avec d'autres autorités administratives indépendantes, les courriers qui ne relèvent pas de la compétence du contrôleur général ;

- de préparer à la signature du contrôleur général les réponses aux personnes qui l'ont saisi ;
- de procéder à des enquêtes sur place sous la forme d'entretiens et de vérifications sur pièces ;
- ainsi que diverses tâches transverses : participation à la rédaction du rapport annuel, recherches thématiques...

Profil attendu

Les candidats doivent être dotés de solides connaissances juridiques notamment en matière de procédure pénale (et plus particulièrement en matière pénitentiaire et d'aménagement de peines), ainsi qu'en droit administratif et/ou en droit de la santé.

Le traitement des saisines suppose, en outre, une connaissance du fonctionnement concret des lieux de privation de liberté (ou de certains d'entre eux) ou, à tout le moins, un intérêt pour ces lieux ainsi qu'une sensibilité aux questions touchant à la défense des droits de l'homme.

Une expérience professionnelle en matière juridique, sociale ou de réinsertion sera appréciée.

Qualités attendues

- Les candidats devront manifester :
- des compétences rédactionnelles certaines et une autonomie de travail
 - la capacité à procéder aux recherches juridiques ou thématiques utiles à l'appréhension des situations
 - une capacité à appréhender des situations de façon objective
 - des capacités pour travailler en équipe au sein d'une institution récente
 - une qualité d'écoute
 - une autorité naturelle
 - une disponibilité pour effectuer des déplacements réguliers dans les lieux de privation de liberté
 - une capacité d'adaptation aux outils informatiques utilisés.

Localisation

Les locaux du Contrôleur général des lieux de privation de liberté se situent 16/18 quai de la Loire à Paris 19^{ème} arrondissement (métro Jaurès).

Personnes à contacter pour toutes informations complémentaires

M. Christian HUCHON
Directeur
01 53 38 47 80

Les candidatures sont à adresser, par courrier, avant le 9 août 2013 à Monsieur le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, BP 10301, 75921 Paris cedex 19, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.